



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : HL/2278-0023-1

N/Réf. : GM/WSL20026_669_PROT_Ecole_Vervloesem

Annexe : /

Bruxelles, le 02/03/2021

Objet : WOLUWE-SAINT LAMBERT. Rue Vervloesem 36. Ecole Vervloesem.
Proposition de classement comme monument

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 04/02/2021, nous vous communiquons *l'avis favorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 24/02/2021. Le bien a fait l'objet d'une visite le 17/02/2021, en présence des délégués de la CRMS et de la DPC ainsi que de la Commune (propriétaire).

Depuis 1996, certaines parties de l'école Vervloesem sont inscrites comme monument sur la liste de sauvegarde pour leur intérêt artistique. Il s'agit des façades et toitures, le préau à galerie, les cages d'escaliers, la cour de récréation y compris son petit préau.

La CRMS souscrit pleinement à la proposition émanant de la Commune pour classer l'école Vervloesem. Depuis son inscription sur la liste de sauvegarde, des nouveaux éléments ont en effet été découverts suite à des recherches historiques menées par la Commune. Il est notamment apparu que l'école est de la main du célèbre architecte Henri Jacobs, notoirement reconnu en qualité de bâtisseur dans le domaine de l'architecture scolaire dès la fin du XIXe siècle. Jacobs a non seulement construit l'école originelle qui a été inaugurée en 1909, mais est également l'auteur des transformations et extensions opérées en 1923-25 (aménagement de nouvelles classes, création d'une nouvelle salle sous une toiture sheds au 2^e étage, construction de la chaufferie et de bains-douches...).



L'école vers 1935 – Coll. Musée communal – extrait du dossier de demand



Etat actuel de l'école – photo CRMS

La visite des lieux par les représentants de la CRMS et de la DPC a confirmé l'intérêt historique et artistique du bien, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Elle a par ailleurs permis de voir les immeubles annexes, notamment l'ancienne maison de l'Instituteur, située au n°38 de la rue Vervloesen et la maison qui pourrait avoir été la maison du Concierge (avenue de Toutes les Couleurs, 9).

1/2

La CRMS, qui souscrit à la proposition de classement, estime que la mesure de protection devrait porter sur la totalité de l'école (y compris la cour de récréation et son préau). Le classement pourrait par ailleurs être étendu à l'enveloppe extérieure de la maison de l'Instituteur qui, tant au niveau historique que de son architecture extérieure rappelant - sur un mode mineur - celle de l'école, est indissociablement liée à l'école. S'il était en outre attesté que la maison au n°9 de l'avenue de Toutes les Couleurs était effectivement la maison du Concierge de l'école, le classement devrait aussi s'étendre à l'enveloppe de cette maison.

Dans le cas d'une extension du classement à d'autres entités construites, il serait probablement plus judicieux d'opter pour un classement comme ensemble plutôt que comme monument.



Situation actuelle. L'école Vervloesem et sa cour (en rose) et autour d'elle : l'ancienne maison de l'instituteur (1), la maison de jeunes « l'antichambre » (2), la crèche Sarah Goldberg (3), la grande serre communale (4), les bureaux de l'administration communale (5), les divers ateliers liés aux serres (6) et le logement du concierge (7). Le périmètre orange est le site à réorganiser afin d'y installer à terme toutes ces fonctions de manière plus rationnelle.

Document extrait de la demande de protection



Maison de l'Instituteur (à gauche) et probable maison du Concierge (à droite) – photos CRMS

Enfin, la CRMS préconise de délimiter la zone de protection légale de manière à comprendre les enfilades d'immeubles néoclassiques et éclectiques qui constitue un cadre cohérent de l'école attestant de l'urbanisation de cette partie de la Commune depuis la fin du XIXe siècle. Elle pourrait aussi être étendue jusqu'à l'entrée du cimetière communale et aux maisons néoclassiques la bordant dans l'avenue du Dernier Repos qui constituent un ensemble urbanistique tout à fait intéressant constituant l'environnement de qualité autour de l'ensemble à classer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : mherla@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels; lleirens@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; sthielen@gov.brussels; wstevens@gov.brussels